



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 3 octobre 2018

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 21H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PREVOST Eric, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Secrétaire de séance : JANVIER Alain

Excusés : MICHEL Benoît

Pouvoirs : MICHEL Benoît donne pouvoir à GLORIA Fabrice

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité

Acquisition AB 228 et AB 90

Lors de la réunion du conseil municipal du 6 juin dernier, M. le Maire avait abordé le courrier de Me Lainé, notaire en charge de la succession Levieil, relatant la proposition des héritiers de vendre les parcelles AB 90 et 228 au profit de la commune.

Les propriétaires de ces parcelles proposent un prix de vente de 25.000 euros pour une surface totale de 9500 m², soit 2.63 euros/m². Ces parcelles sont pour la plus grande partie en zone agricole (5 700m²), et le reste, environ 3 800 m² (soit 40% de la surface totale), en zone constructible. Cependant, cette zone constructible a une spécificité : elle est dans une zone à lotir. Cela induit qu'un lotissement doit être aménagé dans cet espace. La viabilisation sera à la charge de l'aménageur. Cette partie pourra accueillir 4 ou 5 parcelles constructibles.

Au vu de ces éléments, le prix proposé est donc cohérent.

M. Prévoist revient sur l'accès à ces parcelles qui se fait par le couloir de bus. Vu la largeur de la voie, il sera possible d'aménager cet accès. Il faudra peut-être étudier le déplacement de l'abris-bus.

M. le Maire indique que cette acquisition, si elle se fait, sera envisageable sur l'année 2019. Il s'agit de faire une réserve foncière en vue de réaliser un lotissement ensuite.

M. le Maire souhaite tout de même s'assurer de la possibilité de raccordement à l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles AB 228 et AB 90 pour la somme de 25.000 euros sous réserve de la faisabilité du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Acquisition AB 268

En 2017, Orne Habitat proposait à la commune d'acquérir la parcelle AB 268 (17 rue Jean Gabin – 978 m²) pour un montant de 19.000 euros net vendeur. Au vu de ce montant élevé et des prix pratiqués sur la commune pour un terrain non viabilisé, la commune avait alors proposé d'acheter la parcelle pour la somme de 9.000 euros. Cette offre n'a pas été acceptée par le bailleur social.

A ce jour, le montant auquel Orne Habitat accepte de céder cette parcelle est de 14.000 euros net vendeur soit 14,31 euros le m².

Il est rappelé que le terrain n'est plus viabilisé suite à la démolition de l'HLM. Cependant tous les réseaux passent dans la rue. Il sera simple et peu onéreux de remettre les compteurs adéquats.

L'acquisition de cette parcelle va permettre la réalisation d'un chemin piétonnier reliant la Rue du Stade à la Rue Jean Gabin.

Mme Hayère demande ce que la commune pense faire du terrain restant. Il pourrait être envisagé d'y construire une maison des associations. Il s'agirait d'une salle pouvant accueillir les cours de gym, yoga, peinture, des réunions... Cette salle répondrait aux normes d'accessibilité et pourrait être dotée d'un vestiaire et de sanitaires. Actuellement, les différents cours se font soit dans la petite salle des fêtes, soit dans la salle de l'étage de la mairie, soit dans la salle des Tilleuls. Ce projet sera à étudier pour un prochain budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle AB 268 pour la somme de 14.000 euros.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Travaux raccordement rue du Stade

La commune a acquis les parcelles AB 165-166-167 et 170 dans le but de les réunir pour en faire un terrain à bâtir. Cependant, il convient de faire viabiliser cet ensemble. Un devis pour la mise en place d'une boîte de raccordement au réseau d'assainissement ainsi que le raccordement au réseau d'eau pluvial a été sollicité auprès de l'entreprise Démo TP. Son montant est de 2.660 euros HT soit 3.192 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Démo TP pour un montant de 2.660 euros HT pour le raccordement au réseau d'assainissement et le raccordement au réseau d'eau pluvial des parcelles AB 165-166-167 et 170.

Effacement de réseaux rue Jean Gabin

Dans le cadre des travaux de la Rue Jean Gabin, Territoire d'Energie nous a fait parvenir un avant-projet sommaire concernant les réseaux électriques, le génie civil relatif aux réseaux de télécommunication et celui relatif à l'éclairage public.

Selon les conditions financières de l'année en cours, la part incombant à la commune serait de 19.059,28 euros TTC pour les télécommunications et 47.216,60 euros TTC pour l'éclairage public.

Ce montant inclut les 18 candélabres nécessaires à l'éclairage public de cette voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver cet avant projet sommaire concernant les travaux d'effacement des réseaux électriques et de génie civil de télécommunication et d'éclairage public ainsi l'investissement d'éclairage public.
- De s'engager à effacer les réseaux téléphoniques et privé sur l'emprise du dossier.
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à la charge de la collectivité.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Devis rénovation des portes de l'église

L'Association des clochers de la Marche nous avait proposé de participer financièrement à la restauration des petites portes d'entrée de l'église à hauteur de 2.500 euros.

Comme nous l'avons indiqué lors d'une précédente réunion de conseil municipal, la commune a sollicité un devis auprès de M. Gadeyne, menuisier, pour s'assurer de la faisabilité de l'opération.

M. Gadeyne, nous ayant confirmé qu'une restauration des portes est possible, nous a envoyé un devis d'un montant de 3.096 euros TTC.

M. Le Maire propose que la commune prenne à sa charge les 596 euros qui complètent l'apport de l'Association.

Si la restauration des petites portes est validée par le conseil municipal, il faudra envisager sur 2019 la restauration de la grande porte centrale. Celle-ci est moins abîmée que les portes latérales mais nécessite tout de même un bon rafraîchissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de M. Gadeyne concernant la rénovation des petites portes de l'église pour un montant de 3.096 euros TTC. La commune prend à sa charge les 596 euros complémentaires à l'apport de l'Association des Clochers de la Marche de 2.500 euros.

Devis cinéma

Les fauteuils du cinéma d'Alençon ont été démontés et sont en cours de nettoyage. Les anciens fauteuils seront évacués vers le SMIRTOM qui mettra des containers à disposition. Pour information, M. Bourcet est en train de restaurer les fauteuils que nous avons récupérés. Les assises sont réparées et repeintes en noir mat.

Avant de réinstaller les nouveaux fauteuils, il pourrait être envisagé une réfection du sol qui est particulièrement froid surtout en hiver. Des devis ont été sollicités dans ce sens mais aussi pour une réfection des murs intérieurs.

La SARL Billard nous a proposé un sol en dalle moquettes plombantes pour un montant de 8 444,80 euros HT soit 10.133,76 euros TTC. Cette entreprise n'a pas souhaité nous faire de propositions pour les murs.

M. Gaëtan MOUSSET nous a soumis plusieurs possibilités concernant le sol. Au vu des facteurs thermiques, acoustiques et entretien, il s'avère que la moquette est un matériau dont le rapport qualité-prix est correct.

Concernant les murs, il nous a proposé, entre autres, une peinture avec des granulés de liège. Ce matériau a donc de grandes qualités d'isolation et d'acoustique. De plus, cette peinture est employée aussi en extérieur, elle est donc souple et résistante.

Pour faire un ensemble entièrement restauré, la scène pourra aussi être repeinte en noire ainsi que son soubassement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de M. Gaëtan MOUSSET en retenant pour le sol la solution moquette pour un montant de 5.360,88 euros HT, pour les murs la solution Decoproyec (peinture + liège) pour un montant de 8.954,40 euros HT et une rénovation de la scène pour un montant de 1.991,60 euros HT.

Des demandes de subvention vont être sollicitées pour la réfection de la salle de cinéma.

Devis création d'un chemin piétonnier

Grâce aux acquisitions des parcelles AB 165-166-167 et 170 et de la parcelle AB 268, nous pouvons prévoir la création d'un chemin piétonnier qui relie la Rue du Stade à la Rue Jean Gabin.

Un devis pour la création de ce chemin a été demandé à l'entreprise Démo TP. Les travaux consistent en une démolition de la dalle qui accueillait un petit bâtiment en bois, un décapage de terre, une fourniture de tout-venant, puis d'une couche de sable stabilisé sur une largeur de 2 mètres et enfin la pose d'une clôture simple en grillage.

Le montant de l'ensemble de ces travaux est de 8.067,75 euros HT soit 9.681,30 euros TTC.

L'entreprise se propose de réaliser les travaux courant octobre.

Mme Lechat indique qu'il sera nécessaire d'installer au moins une poubelle afin que ce chemin reste propre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Démo TP pour la création d'un chemin piétonnier entre la rue du Stade et le rue Jean Gabin pour un montant de 8.067,75 euros HT.

Demande de subvention école Foch

L'ensemble scolaire Foch nous a envoyé une demande de subvention pour un élève domicilié à Moulins-la-Marche et scolarisé en CM2 et qui participera à une classe de neige du 20 au 26 janvier prochain. Il s'agit d'une demande de subvention au bénéfice de l'établissement et non de la famille.

Si la famille souhaite une aide, elle peut en faire la demande auprès du CCAS de Moulins-la-Marche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

Demande de subvention classe de neige – Ecole des Sources

La classe de neige 2019 aura lieu du 5 au 15 janvier à Valloire (73). Le coût total du séjour est de 666 euros par enfant. 3 enfants de Moulins-la-Marche participeront à ce voyage. Une demande de subvention de 150 euros par enfant est sollicitée auprès de la commune, soit un montant total de 450 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention d'un montant de 450 euros pour la classe de neige 2019.

Divers

M. le Maire relate une demande d'amélioration de la signalisation à l'intérieur du bourg. Ce dossier complexe doit être étudié avant tout engagement. Il s'agit d'une réflexion qui doit être aboutie. M. le Maire demande si des conseillers veulent bien s'engager dans un groupe de travail sur ce point.

Mme Lechat veut bien réfléchir sur des possibilités de mise en place d'une signalétique adaptée à notre commune.

La cérémonie du 11 novembre se prépare. Mme Hauville a rencontré la principale du collège avec un professeur d'histoire qui va travailler avec ses élèves de 6^{ème} et de 3^{ème}. Le projet est la rédaction de lettres comme celles que les poilus pouvaient écrire lors de la grande guerre. Une lettre pourra être lue lors de la cérémonie au Monument aux Morts. De même, les élèves volontaires de l'école primaire et du collège pourront chanter La Marseillaise accompagnés de la Lyre Moulinoise. Le directeur de l'école primaire souhaiterait associer un élève à un ancien combattant pour la vente des bleuets. Mme Hauville se charge de l'organisation de cette cérémonie.

M. le Maire indique qu'il sera nécessaire d'avoir une sono performante afin que les personnes présentes puissent entendre convenablement les lectures.

M. de la Hitte propose que des photos de Moulins du début du 20^{ème} siècle soient affichées dans la salle des fêtes.

Le repas des Aînés se déroulera le 11 novembre, à la suite de la cérémonie. Cette année, c'est le restaurant Le Dauphin qui a la charge de l'organisation du repas.

M. le Maire souhaite fixer la date de l'arbre de Noël des enfants de la commune. Au vu du planning d'occupation de la salle des fêtes, cette manifestation aura lieu le samedi 22 décembre. Reste à définir l'horaire ainsi que le spectacle.

Questions diverses

Mme Lechat souhaiterait que des actions à destination des jeunes soient de nouveau organisées.

M. le Maire indique que Michelle Hayère a laissé la présidence de l'association Sports Loisirs Culture lors de l'assemblée générale du 28 septembre. Un nouveau bureau a été élu. M. Arnaud Voisin en est le président.

M. de la Hitte intervient concernant le pôle de santé. Celui-ci va être agrandi.

M. Prévost indique que le miroir de circulation qui permet de faciliter la sortie de la Rue du Point du jour est recouvert d'un voile terne. Cela rend difficile le reflet des véhicules arrivant de la grande rue. Nous allons vérifier s'il suffit de procéder à un nettoyage ou si c'est un phénomène de vieillissement, ce qui impliquera le changement du miroir.

M. Prunier déplore que Moulins-la-Marche ne soit pas intégré au projet départemental de déploiement de la fibre optique.

Prochaine séance le 7 novembre 2018.

Levée de séance à 22h45.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

FARDOIT Jean

VITRY Sandrine

JANVIER Alain

HAUVILLE Anne

DE LA HITTE Edouard

PREVOST Eric

PRUNIER Patrick

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle

LECHAT Anne-Sophie

VASSEUR Dominique